

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DECEMBRE 2010**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Thérèse BERTHIER, Jean-Pierre BUGUET, Jocelyne CLEMENT, Christian CORDEY, Manuel DESCHAMPS, Jeannine GEOFFROY, Michel LAUQUIN, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absents excusés : Franck CHAMPAGNE, Sylvie ZIMMER, Sylvie RUBEY (pouvoir Jean-Paul DICONNE) Bernadette GIRARDEAU (pouvoir Jean-Pierre BUGUET) Cyrille JOBARD (pouvoir Jocelyne CLEMENT)

TARIFS COMMUNAUX 2011

Le conseil vote les tarifs communaux qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2011, comme suit :

Prêt tables et chaises : forfait 20 € table 2 € chaise 0,50 €

Location salle des fêtes : week-end pour particuliers : 250 €, sociétés : 50 €, locations mardi, mercredi ou jeudi 80 €, caution 800 €

Affouages : bois de chauffage 5 €, piquets de clôtures 6 €/stère

Concessions de cimetière : perpétuelles : 600 €, 30 ans : 300 € 15 ans : 150 €

Concessions jardin du souvenir : 50 ans : 500 €, 30 ans : 260 €

Taxes de pâturages : vache 80 € cheval 100 €

Indemnité de déneigement : 55 €/heure

Dépôts de bois : 20 €/emplacement

FRAIS FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Le conseil prend note du coût de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire pour l'année 2009/2010 fixé à 242,14 € par élève pour l'école élémentaire, 888,69 € par élève pour l'école maternelle, et du coût de fonctionnement pour la cantine scolaire fixé à 1,92 € par ticket repas. Ces tarifs s'appliqueront aux élèves des communes extérieures qui fréquentent les établissements de la commune.

TEMPS DE TRAVAIL

Suite à la construction de toilettes publiques, le conseil fixe le temps de travail de l'agent chargé de l'entretien de ces locaux à 15 minutes par jour. Fixe le temps de travail de Mme Larue à 23 h 45 minutes par semaine.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil réétudie le zonage du plan local d'urbanisme présenté à la réunion publique du 18 novembre dernier.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Après avoir pris connaissance de l'organisation du recensement de la population qui aura lieu sur commune du 20 janvier au 19 février 2011, le conseil vote une indemnité de 40 € par demi-journée de formation et par agent recenseur, pour les personnes qui effectueront ce travail.

AMENAGEMENT ALLEE PIETONNE

Après avoir retenu le cabinet 2AGE Conseils pour ce projet, le conseil prend connaissance de l'esquisse présentée pour l'allée piétonne qui serait aménagée entre l'église et la sortie du bourg.

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour le paiement des premières factures de ce projet.

INDEMNISATION

Le Conseil prend connaissance et accepte l'indemnité d'un montant de 3 410 euros, versée par la société d'assurances de la commune Groupama, pour les dégâts causés lors du vol du coffre de l'Agence Postale Communale

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie, le 13 décembre 2010, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

le Maire
J.P.DICONNE